Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260429-D20260315-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du mercredi 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures et trente et une minutes, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 18
Pouvoir : 1
Nombre d'absent excusé : 0
Nombre d'absent non excusé : 0

Date de convocation et d'affichage : 23 avril 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Richard LEFEUVRE, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Madame Murielle MAUFROY, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : De Monsieur Bernard LEPAIGNEUL à Monsieur Thierry NUSS.

Absent non excusé : Néant

Absent excusé : Néant

La séance a été déclarée ouverte à 20h31.

Madame Nicole KERISIT a été nommée secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026 / 03 / 15 : FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : **Budget Principal Commune : adoption du Budget Primitif 2026.**

Monsieur Thierry NUSS, adjoint en charge des Finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir ;

Il expose au conseil les conditions de préparation du Budget Primitif,

A partir des orientations présentées en commission municipale et des besoins recensés dans les services, un budget a été élaboré ;

Il est précisé que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

Il énonce également que les versements de subventions de fonctionnement aux BP annexes pour un montant maximum défini comme suit :

BP Annexe Salle Polyvalente : 36 051.07 €
BP Annexe FORT :8 957.47 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260429-D20260315-DE

BP CCAS : 8 165.42 €
Il est également prévu le versement d'une subvention d'équipement du Budget Principal au Budget Annexe Salle Polyvalente d'un montant de 113 037.42€, qui sera amortie sur 20 années, comme le prévoit la délibération n°2024/02/06 du 11 avril 2024.

Il est rappelé que conformément à l'article L. 517-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, et comme le précise le Règlement Budgétaire Financier, l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry NUSS,

Considérant que le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 est soumis au vote par chapitre et par nature ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**Budget primitif 2026**
011 : Charges à caractère général	787 257.11
012 : Charges de personnel & frais assimilés	1 158 407.00
65 : Autres charges de gestion courante	329 619.73
66 : Charges financières	24 500.00
67 : Charges spécifiques	1 000.00
68 : Dotations aux provisions et dépréciations	150.00
042 : Opérations d'ordre de transfert	18 987.52
014 : Atténuations de produits	1 000.00
023 : virement à la section d'investissement	301 255.99
TOTAL	**2 622 177.35**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**Budget Primitif 2026**
013 : Atténuations de charges	10 000.00
70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	241 500.00
73 : Impôts et taxes	201 522.00
731 : Fiscalité locale	1 255 604.00
74 : Dotations, subventions et participations	832 197.39
75 : Autres produits de gestion courante	6 853.96
77 : Produits spécifiques	74 500.00
TOTAL	**2 622 177.35**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**Budget primitif 2026**
16 : Emprunts et dettes assimilés	82 813.99
204 : Subventions d'équipements versées	123 949.42
Total des opérations d'équipement	679 368.73
TOTAL	**886 132.14**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**Budget Primitif 2026**
10 : Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 993.76
13 : Subventions d'équipements reçues	102 720.17

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260429-D20260315-DE

040 : Amortissements des immobilisations	18 087.52
021 : virement de la section de fonctionnement	301 255.99
001 : Résultat n-1 reporté	191 418.09
1068 : Affectation du résultat	205 756.61
TOTAL	**886 132.14**

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

VOTE :19 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Le Maire,

Mairie de St-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)

M. Jean-Francis RICHEUX